

**SOCOTEC est conventionné par la Carsat Centre-Val de Loire pour dispenser des formations préalables à l'habilitation électrique du domaine hors tension, dans le périmètre des symboles d'habilitation suivants :**

- B0, H0, H0V - Exécutant   
  B0, H0, H0V - Chargé de chantier   
  BP   
  BE Manoeuvre   
  HE Manoeuvre HTA   
  BS  
 B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai   
  BC   
  BR   
  BR Photovoltaïque   
  BE Mesure, BE Vérification   
  BE Essai  
 H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai   
  HC   
  HE Mesure, HE Vérification   
  HE Essai   
  HE Manoeuvre HTB

**Renseignements sur l'organisme de formation :**

Nom de l'organisme de formation	<b>SOCOTEC Institut de Formation</b>
Adresse du siège social	14 Avenue Gustave Eiffel – Montigny le Bretonneux CS 20732 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES
Agences associées déclarées	<p><b>SOCOTEC</b> 3 Rue Charles Durand 18000 BOURGES</p> <p><b>SOCOTEC</b> 32 Rue Jean Rostand 28300 MAINVILLIERS</p> <p><b>SOCOTEC</b> 3 Rue Colbert 36000 CHATEAUROUX</p> <p><b>SOCOTEC</b> ZI La Coudrière – Rond-Point de l'Aviation 37210 PARCAY MESLAY</p> <p><b>SOCOTEC</b> 10 Rue Claude Bernard 41000 BLOIS</p> <p><b>SOCOTEC</b> 25 Rue Pierre et Marie Curie 45490 CHECY</p>
N° de déclaration d'activité de l'OF auprès de la DREETS Centre Val de Loire	11 78 83767 78
N° de convention auprès de la Carsat Centre-Val de Loire pour les symboles d'habilitation ci-dessus	1162/2018/ELEC/11
Date de signature de la convention régionale	26/07/2018
Correspondant partenariat	M. Bertrand TEILLET Tél. 02 47 70 40 03 <a href="mailto:bertrand.teillet@socotec.com">bertrand.teillet@socotec.com</a>

**La convention régionale de partenariat N ° 1162/2018/ELEC/11 et son dossier d'engagement signés avec la Carsat Centre-Val de Loire engage l'OF SOCOTEC à :**

- évaluer les besoins de formation des entreprises à partir d'un cahier des charges validé par la Carsat Centre-Val de Loire,
- conseiller l'entreprise dans ses choix de formation,
- former les salariés dans le respect de la réglementation et notamment suivant les référentiels de la brochure INRS ED 6127 en vigueur et de la NF C 18-510,
- rendre compte régulièrement de leur activité auprès de la Carsat Centre-Val de Loire,
- informer la Carsat Centre-Val de Loire de tous changements en lien avec les clauses de la convention régionale,
- accepter les audits administratifs et techniques menés par la Carsat Centre-Val de Loire.

Date de mise à jour de la fiche : 02/07/2021